



WEBINAIRE DES CESER DE L'ATLANTIQUE

RESTITUTION DES ECHANGES

JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

LE SUJET

L'association, les CESER de l'Atlantique, a organisé le Jeudi 18 Novembre 2021 un webinaire de restitution de sa dernière étude « Pour une nouvelle dynamique de la façade atlantique, vers un renforcement des coopérations et des synergies interrégionales », adoptée en octobre 2020. Cette étude, objet d'un travail mené entre 2018 et 2020 par une trentaine de conseillères et conseillers des quatre CESER membres de l'association, dresse un portrait des dynamiques de développement et de coopération des quatre régions de l'Ouest : Bretagne, Pays de la Loire, Normandie et Nouvelle-Aquitaine.

L'association, les CESER de l'Atlantique, est une coopération historique et unique en France qui regroupe les quatre CESER de Bretagne, Normandie, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine. Cette coopération est animée par une Ambition Atlantique et une volonté commune de coopérer pour répondre aux enjeux de développement de ces quatre régions. Les études interrégionales des CESER de l'Atlantique mettent en lumière des défis communs et formulent des préconisations issues des échanges entre acteurs de la société civile organisée.

Pour toute information
Amandine Rouveyrol
Secrétaire Générale des CESER de l'Atlantique
ceser.atlantique@gmail.com - 02 28 20 63 95



Parmi les principaux enseignements de cette étude des CESER de l'Atlantique, **Georges Plessis**, rapporteur des travaux, présente trois lignes de forces communes à ces quatre régions.

La première, c'est une trajectoire démographique positive avec des Régions comme la Bretagne, les Pays de la Loire et la Nouvelle-Aquitaine qui figurent parmi les plus dynamiques de France et d'Europe sur les dernières décennies. Ces quatre régions ensemble, comptent 16,8 millions d'habitants, soit ¼ de la population de France métropolitaine, avec à noter de fortes disparités infrarégionales.

On relève trois caractéristiques démographiques : un vieillissement accentué de la population, un déficit migratoire concernant les jeunes, et de très importantes variations saisonnières de population, en particulier sur le littoral.

Ces Régions sont régulièrement classées dans le top des régions et des villes où il fait bon vivre. La qualité de vie est un des atouts majeurs des Régions de l'Ouest. D'ici 2050, les projections portent le nombre d'habitants à 18,7 millions d'habitants.

Avec la crise récente, les questions de logement et d'accès aux services de santé, sont autant d'enjeux pour ces régions face à leur démographie.

Le second constat, c'est un tissu économique diversifié plutôt résistant à la désindustrialisation en comparaison avec le niveau national. Le partage de filières stratégiques (agriculture, économie maritime, industrie, tourisme) et certaines formes d'économie (économie sociale et solidaire, économie circulaire) font de ces territoires un laboratoire d'expérimentations. Il y a en partage des écosystèmes de recherche et d'innovation et des

domaines de spécialisation intelligente par Région qui s'avèrent complémentaires. Les récents événements, comme le Brexit, la crise sanitaire et ses conséquences économiques associés aux tendances de fond comme les effets climatiques, impactent ces filières et interrogent sur une approche région/région pour les accompagner.

Le troisième enjeu, c'est le partage d'un patrimoine environnemental et des ressources naturelles exposés à de fortes pressions. Ces quatre Régions font partie d'une même région biogéographique dite « atlantique » qui présente une situation plus préoccupante que la moyenne nationale au regard des trois autres régions (continentale, méditerranéenne, alpine). L'une des priorités est la lutte pour préserver la biodiversité, les milieux aquatiques, la ressource en eau, et les espaces littoraux, en veillant à l'équilibre avec les enjeux fonciers et économiques.

En reflet de ces dynamiques de développement, l'étude pointe les coopérations passées et actuelles mises en œuvre entre les Régions sur les sept thématiques abordées. L'étude ouvre sur des perspectives de renforcement de ces coopérations qui prennent toute leur importance dans le contexte de crise que nous connaissons et face aux mutations qui s'exercent à la fois sur les territoires et les sociétés.

Ce webinaire intitulé « **Pour une nouvelle dynamique des régions de l'Ouest, osons plus de coopération !** » a été l'occasion de valoriser les enseignements de ces travaux et de s'interroger collectivement sur la pratique de l'interrégionalité et la valeur ajoutée de la coopération.

Trois grands témoins ont partagé leur vision et réagi aux témoignages d'acteurs : **Marie-Hélène Roux**, conseillère régionale de Normandie, **Mathieu Bergé**, conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine et **Thomas Perrin**, maître de conférences en aménagement, sciences humaines et sociales à l'École d'architecture de Montpellier/ENSAM.

En préambule, pour **Thomas Perrin**, l'interrégionalité est intimement liée à la question de l'aménagement du territoire où bien souvent la pertinence du périmètre de l'action publique interroge la question des frontières administratives territoriales. En France et ailleurs en Europe, on constate que les coopérations interrégionales sont le résultat d'initiatives en réponse à une problématique qui nécessite de dépasser les cadres administratifs pour y répondre.

Selon lui, trois éléments sont essentiels à la coopération :

- La **connaissance** des partenaires entre eux mais également des dispositifs, organisations existants qui peuvent accompagner les coopérations (comme les programmes de financement, par exemple les Interreg). Cette connaissance passe aussi par la capacité des acteurs des territoires à informer les décideurs, les élus de ce qui existe, ce qui peut être fait en matière de coopération ;
- La **volonté**, à la fois politique de s'engager dans la coopération, la volonté des acteurs de coopérer entre-eux, avec une **volonté d'investir dans cette coopération** par un soutien opérationnel, technique et financier ;
- La **complémentarité**, coopérer c'est rechercher en quoi l'acte de coopérer apporte une valeur ajoutée, et s'assurer que l'intention ne se limite pas au stade déclaratif.

« Ces trois composantes s'articulent, plus la complémentarité sera évidente, plus les décideurs auront envie d'aller vers la coopération, donc feront preuve de volonté. Et plus ils auront ainsi conscience, connaissance de l'importance de coopérer. »

Sur la question du périmètre des coopérations, **Thomas Perrin** indique que « *coopérer c'est faire avec* », l'idée n'est pas de nier les périmètres administratifs, car ils sont essentiels, ils organisent les sociétés et les territoires, ce sont ceux des élections démocratiques, ceux liés aux financements... « *Coopérer c'est composer dans une flexibilité pragmatique qui doit apporter une vraie valeur ajoutée.* »

Jean-René Menier, agriculteur breton, Président de la toute jeune association **LEGGO** (Légumineuses à Graines du Grand Ouest) qui promeut la création d'une filière de production française de protéines végétales à destination de la consommation humaine à l'échelle de quatre régions¹, en témoigne : « *Nous avons des régions qui ont des atouts pour produire des protéines à destination humaine, et nous avons des régions qui ont des outils de transformation très performants, donc on avait cet intérêt interrégional du monde économique. Il nous apparaissait évident que de travailler sur ces quatre régions nous amenait à un territoire permettant d'avoir à la fois production et consommation. Mine de rien quand on cumule ces quatre régions, ce sont 10 millions de consommateurs. On se voyait mal s'arrêter à nos frontières alors que le but était de créer de la valeur*

sur le territoire. Cette complémentarité nous paraissait naturelle. »

En matière de complémentarité, l'étude des CESER de l'Atlantique, évoque des perspectives de synergies pour accompagner l'émergence de nouvelles filières économiques, industrielles. Une des questions que soulève cette étude porte sur l'opportunité de se structurer autour d'une Atlantic Valley.

A la question, quelle ambition numérique et industrielle pour les régions de l'Ouest ? **Magali Scelles**, Directeur du pôle T.E.S, pôle de compétitivité du numérique de Normandie et **Stéphane Klein**, Directeur du programme Smart Industry de Naval Group et Président du Pôle EMC2, livrent leurs témoignages.

Magali Scelles, revient sur le projet de Pôle Numérique du Grand Ouest et précise que si la fusion annoncée entre le pôle normand T.E.S et le pôle breton-ligérien, Images et Réseaux, ne s'est pas concrétisée dans les faits par la création d'une structure juridique commune, le projet reste et les collaborations sont nombreuses. « *Cette alliance stratégique nous permet d'avoir une grande communauté d'experts sur l'innovation en numérique sur le Grand Ouest. On collabore encore plus, c'est-à-dire qu'une entreprise de Normandie a l'opportunité d'aller chercher des partenaires sur cet axe atlantique. C'est un espace où l'on trouve de très belles compétences technologiques qui sont complémentaires. La feuille de route technologique des pôles est la même sur ces trois régions, elle s'adapte aux écosystèmes, et on travaille à promouvoir le grand Ouest comme un territoire d'innovation numérique.* »

Stéphane Klein, Directeur du programme Smart Industry de Naval Group, affirme en complément qu'il rêve de cette Atlantic Valley, « *Naval Group couvre tout l'arc atlantique par la présence de ses sites industriels, son centre de R&D, de la Normandie à la Nouvelle-Aquitaine, et emmène plusieurs centaines de partenaires industriels (PME, ETI) de cet espace et une dizaine de partenaires académiques qui appartiennent aux quatre régions. Tout cela crée un maillage, un réseau, notre unité en tant que groupe industriel se situe plus au niveau de l'arc atlantique qu'au niveau de l'échelle régionale.* »

Pour autant, il constate qu'en matière de soutien à la formation, et à la R&D, le groupe signe des accords de partenariats de manière distincts avec chaque Région, et qu'il n'existe pas de schéma commun qui permettrait plus d'homogénéité. « *L'important pour nous c'est la possibilité de*

¹ Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, Centre Val de Loire

pouvoir mener des projets au sein de l'arc atlantique et que les Régions partagent les mêmes thématiques et les mêmes intensités d'aide à ces projets de R&D. C'est pénalisant de savoir que si vous êtes du mauvais côté de la frontière vous n'aurez pas le même soutien par rapport à un partenaire qui lui est de l'autre côté. Mon rêve serait d'avoir des Appels à Projets, Appels à Manifestation d'Intérêt au niveau de l'arc atlantique sur la robotique, le composite, le transport maritime décarboné, ... »

Marie-Hélène Roux conforte cette approche et indique que la Région Normandie place l'ambition numérique comme une priorité et apporte tout son soutien pour accompagner les territoires et les acteurs économiques. Même si la Normandie est plus naturellement tournée vers la Manche et la Mer du Nord, « *la coopération est un levier, et un outil d'action publique pour répondre aux enjeux de résilience auxquels font face nos territoires.* »

Pour **Mathieu Bergé**, la coopération interrégionale, au sens strict des régions françaises de la façade atlantique, demeure réduite à sa « *partie congrue, d'échanges de bonnes pratiques, de rencontres entre exécutifs, mais on ne peut pas évoquer de grandes politiques stratégiques engageant des financements importants de la part de nos régions.* » Pour davantage de coopérations entre les régions, et notamment sur des enjeux comme le numérique, il considère qu'elles doivent s'inscrire dans les grandes stratégies continentales européennes. « *Dans le cadre des stratégies de spécialisation intelligentes de nos Régions, si on veut se mettre en ordre de marche en lien avec la stratégie européenne, cela pourrait se faire avec nos partenaires de l'espace atlantique au sens large, au-delà des frontières françaises. C'est l'expérience qui a été menée dans le cadre de l'Eurorégion, Nouvelle-Aquitaine-Navarre-Euskadi, qui a permis de faire un diagnostic croisé des spécialisations intelligentes. L'Eurorégion a permis d'une part de mobiliser des financements, de construire une stratégie commune et de porter des politiques publiques intégrées.* » De son point de vue, le fait de coopérer avec les autres pays de l'espace atlantique, dans un cadre européen institutionnalisé, permettrait d'accélérer le rapprochement entre les régions françaises et de fait d'accroître leurs coopérations.

Pour illustrer, cet effet européen dans les coopérations, **Magali Scelles** ajoute que « *les appels à projet européens ont amené à créer plus de*

synergies entre les pôles. » En réponse à l'appel à projet européen pour la création d'European Digital Innovation Hubs², les candidatures des pôles des Régions de l'Ouest sont ainsi travaillées ensemble avec la signature d'accords de consortium.

Sur ces questions de filières, **Thomas Perrin** évoque la relance du questionnement autour de la mondialisation, de ses limites vingt ans après son apparition, et l'émergence d'une volonté de re-régionalisation de certaines filières au regard des contraintes que l'on constate aujourd'hui (rupture des chaînes d'approvisionnement, forte dépendance à certaines compétences, productions éloignées géographiquement...) « *Pour la France, la région économique de référence c'est l'Europe. L'interrégionalité à l'échelle française doit se comprendre, peut-être s'entendre, et se concevoir comme un marche-pied vers la perspective européenne.* »

Autour de l'industrie numérique, **Stéphane Klein** évoque une « *4^{ème} révolution industrielle* », et l'un de ses enjeux porte sur la formation. De nouveaux métiers vont être créés et feront appel à de nouvelles compétences. De son regard d'acteur économique, cet enjeu nécessite une cohérence et un schéma directeur commun, interrégional, pour relever ces défis de la formation et de l'emploi qui serviront l'ambition numérique de l'arc atlantique.

Sur le sujet de l'emploi, **Lénaïc Ségalen** intervient pour présenter le Campus des Industries Navales (CINav) dont elle est Présidente. Ce dispositif innovant a été initié en 2018 pour répondre aux besoins en main d'œuvre de la filière des industriels de la mer. « *La filière estime à 5 000 emplois de plus en 2022 pour atteindre 137 000 emplois en 2030. Néanmoins, le secteur maritime est confronté à un manque d'attractivité, des difficultés de recrutement et un manque de compétences devenus structurels.* » Avec ses 23 partenaires, le CINav est le premier réseau thématique national sur l'emploi et la formation au service des industriels de la mer, il repose sur trois piliers « *la promotion et l'attractivité des métiers, la formation et une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.* » Pour **Lénaïc Ségalen**, l'un des atouts de ce dispositif réside « *dans son caractère collectif public-privé, interrégional, à portée nationale.* » C'est ensemble que des stratégies ont pu être établies et adossées à des moyens, des ressources pour viser des objectifs au service de toute une filière.

² Dans le cadre du programme Digital Europe de la Commission Européenne, les EDIH (« European Digital Innovation Hub ») désignent des regroupements d'acteurs ayant vocation à constituer un guichet unique à même de connecter entreprises et administrations de leurs territoires aux moyens et aux écosystèmes dont elles ont besoin pour réussir leur

transformation numérique. Les EDIH construisent leur offre de service en se basant sur un socle technologique composé d'au moins une des trois briques suivantes : intelligence artificielle, cybersécurité et calcul haute performance. Ils pratiquent une forte activité de réseautage avec les autres EDIH pour assurer une montée en compétence mutuelle. [Source Ministère de l'Economie](#)

Georges Plessis, rapporteur de l'étude, complète cette approche et évoque d'autres secteurs d'activités qui pourraient faire l'objet d'une approche concertée des Régions, comme le tourisme, l'arc atlantique représente 22% des emplois touristiques en France, les services à la personne en lien avec le vieillissement constaté et prévisible de la population sur ces Régions, les métiers liés aux filières nouvelles comme l'économie circulaire, celles liées à l'écologie et l'énergie. Il précise que ces sujets de l'emploi soulèvent d'autres enjeux, en premier lieu la formation mais aussi la mobilité, l'accès au logement... qui mériteraient une approche interrégionale.

Pour conclure les témoignages thématiques de ce webinaire, le « fil bleu » que représente le littoral atlantique a également été l'occasion de se poser la question des perspectives de coopération en matière d'aménagement et de politiques de prévention des risques littoraux ?

Pour le directeur du GIP Littoral³, **Nicolas Castay**, « face aux nombreux défis climatiques et environnementaux, la mutation des grands secteurs économiques et notamment celle du tourisme, l'évidente nécessité de préserver la biodiversité et les espaces naturels, la coopération est un point de passage obligé sur les questions littorales. » Une structure comme le GIP Littoral va s'appuyer sur des cadres de coopération pour « continuer à s'améliorer et à se nourrir des expériences réussies dans d'autres territoires. »

Deux études des CESER de l'Atlantique⁴ sont dédiées à ces enjeux littoraux et préconisent à ce titre la concertation, notamment lors de l'élaboration des outils de planification, comme le SRADDET, et le partage d'ambitions pour définir un cadre commun d'objectifs :

- Observer, comprendre et analyser les phénomènes,
- Acquérir la culture du risque, le maîtriser, partager les pratiques, planifier, agir
- Informer, sensibiliser, placer ces enjeux au plus près des acteurs

Sur cette question de la concertation des outils de planification, **Mathieu Bergé** explique que les zones transfrontalières interrégionales sont intégrées au SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine. Les potentielles ruptures territoriales de politiques publiques ont été observées, notamment sur les enjeux de

mobilité, zones logistiques, pour préserver les chaînes de valeur interrégionales. Sur la question littorale, c'est la stratégie maritime de façade pilotée par l'Etat qui a amené la coordination des enjeux et intérêts des Régions. En soi, « c'est la planification, la stratégie qui mènent à la coopération. La question des futures potentielles coopérations régionales dépendront du périmètre stratégique dans lequel on les envisage. Demain, pour de futures coopérations, se poseront les questions : dans quels domaines et à quelle échelle ? »

En conclusion, deux grands témoins, **Thomas Perrin** et **Mathieu Bergé** se rejoignent sur la perspective d'une macro-région atlantique, « l'interrégionalité française a une pertinence, une valeur ajoutée si on lui donne une perspective européenne, à travers une stratégie macro-régionale avec des régions voisines européennes. Dans l'autre sens, cette macro-région européenne ne peut se faire s'il n'y a pas un socle national de coopération. Sans créer de nouvelles structures, il faut pouvoir mobiliser les stratégies, les dispositifs existants, les mettre en cohérence, en synergie. » L'intérêt de la macro-région atlantique, au-delà de cette volonté de structuration des politiques c'est aussi permettre de mobiliser davantage de financements pour les coopérations.

Jacques Bodreau, Président de l'association des CESER de l'Atlantique, précise que la macro-région Atlantique est à l'agenda des travaux de l'association. Un groupe de travail se met en place pour décrypter ce qu'est une stratégie macro-régionale et identifier comment la société civile organisée peut y trouver à la fois un intérêt et être acteur aux côtés des institutions dans cette stratégie à l'échelle atlantique.

A l'évidence, la coopération interrégionale n'est pas tout à fait à « marée basse ». Les coopérations sont fonction de la valeur ajoutée qui est recherchée et s'adaptent en fonction de périmètres stratégiques.

L'étude est disponible en ligne

[CESER de Bretagne](#)

[CESER des Pays de la Loire](#)

[CESER de Normandie](#)

[CESER de Nouvelle-Aquitaine](#)

Les témoignages vidéo de ce webinaire sont disponibles sur la chaîne [YouTube des CESER Pays de la Loire](#)

³ Le GIP Littoral est un acteur essentiel de la réflexion stratégique sur les problématiques littorales de Nouvelle-Aquitaine, animateur important des politiques publiques dédiées à la préservation, l'aménagement et la gestion des espaces littoraux, le groupement d'intérêt public est un lieu de production d'études à caractère prospectif mais aussi un outil de concertation, de mise en cohérence et d'accompagnement des

projets, d'échanges d'expériences et de diffusion de bonnes pratiques entre ses membres et partenaires. Source [GIP Littoral](#)

⁴ [Populations et activités sur le littoral atlantiques : enjeux fonciers, quelle gouvernance, avec quels outils ? 2013](#)

[Submersion marine et érosion côtière : connaître, prévenir et gérer les risques naturels littoraux sur la façade atlantique, 2015](#)